

# Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETER

Séance du 28 février 2022 à Senonches



N° 04.02.2022



L'An deux mille vingt-deux, le lundi 28 février à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETER, se sont réunis en distanciel, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

**Date de convocation :** le 17 février 2022 - Secrétaire de séance : Catherine STROH, maire de La Ferté-Vidame

**Nombre de délégués en exercice : 34 - Délégués présents : 20 – Délégués excusés : 14**

**CC Forêts du Perche : 8**

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE, Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Philippe PENNY, Catherine STROH ;

**CC Terres du Perche : 5**

Frédéric BLAZEJEWski, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, René ROUSSELLE,

**CC du Perche : 7+1 suppléant**

Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Nathalie BRUNET, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU,

**Représenté : 1**

Philippe RUHLMANN par Stéphane COURPOTIN mairie d'Arcisses son suppléant

**Absents excusés : 14**

Eric GERARD, Michel THOMAS, Victor PROVOT, David MONNIER, Jean-Claude CHEVEE, Christophe BARRAL, Thomas BLONSKY, Gérard DESVAUX, Jean-Michel CERCEAU, Marc MOCOgni, Claude EPINETTE, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Michel THIBAUT, Mylène RENARD.

**Invités complémentaires :**

Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou ; Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Luc LAMIRALUT député d'Eure-et-Loir

## **Objet : Approbation finale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Perche d'Eure-et-Loir**

Madame la Présidente rappelle que le projet de PCAET a été approuvé et arrêté le 5 juillet 2021 par le comité syndical du Pôle Territorial (il s'agit d'un PCAET volontaire).

Elle informe que les trois Communautés de Communes membres du PETER (Forêts du Perche, Terres de Perche et Perche) ont également approuvé le PCAET par délibération entre les mois d'octobre et décembre 2021.

Au cours du second semestre 2021, le projet de PCAET a été soumis pour avis :

- A la Mission régionale d'autorité environnementale, qui ne s'est pas prononcée dans un délai de trois mois : l'avis est réputé favorable.
- Au Président du Conseil Régional, qui n'a pas notifié d'avis dans un délai de 2 mois : l'avis est réputé favorable.
- Au Préfet de Région, qui a émis un avis : quelques précisions ont été apportées au projet de PCAET sans modification majeure.

Suite à cela, le projet de PCAET a également été mis à disposition du public.

La déclaration environnementale qui résume notamment la manière dont il a été tenu compte des consultations (réponse à l'avis de l'Etat) et les motifs qui ont fondés les choix opérés par le plan sera mise à disposition ainsi que la version finale du PCAET.

### **Les membres du comité syndical du PETER, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Adopte** le Plan Climat Air Energie Territorial (diagnostic, stratégie territoriale, plan d'actions, procédure de suivi et d'évaluation) ainsi que son évaluation environnementale stratégique.
- **Autorise** Madame la Présidente à mettre en œuvre toutes les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Comité syndical du 28 février 2022

